



VAL-D'OISE

**ABROGATION DE L'ARRETE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT RUE DES
MARTINETS, RUE DE PARIS, PLACE ROBERT DESACHY
DU 31/03/2023 A MINUIT JUSQU'AU 2/04/2023 A 20H00**

Le Maire de la commune du Mesnil-Aubry,

Vu le nombre de participants inscrits à la brocante du 2 avril 2023,

Compte tenu des nouvelles dispositions d'organisation de la brocante et pour le bon déroulement de cette manifestation, l'arrêté no 23/2023 est abrogé,

ARRETE

Article 1 : En raison de la nouvelle organisation de la brocante qui se tiendra dans le secteur de la place Robert Desachy et rue de Paris, l'arrêté n°23/2023 qui réglementait la circulation est abrogé ;

Article 2 : Un nouvel arrêté de stationnement sera édicté pour réglementer le stationnement suite à cette nouvelle organisation ;

Article 7 : Monsieur le Chef de la Gendarmerie d'Ecouen, Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mesnil-Aubry, le 24 mars 2023,

**Le Maire,
Martine BIDEL
Par délégation
Le Premier Adjoint
Patricia AUDOUARD**

